

Le 4 septembre 2023.

## NOTE D'INFORMATION

Objet : Entretien des chemins fonciers

Reference : Code Forestier

Il est difficile de trouver une "meilleure" source de conflits entre voisins que l'élagage des arbres et les limites de terrain. Ce qui apporte ombre et fraîcheur à l'un peut couper une lumière indispensable au potager de l'autre, etc.

Cette note a pour but de sensibiliser les propriétaires, les exploitants et les bûcherons occasionnels sur l'importance de l'élagage des branches en bordure de chemins appartenant à l'association foncière.

### 1 - Elagage des arbres

Les arbres déracinés, les branches et racines qui avancent sur l'emprise des chemins fonciers doivent être coupés, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Il est rappelé que l'élagage est obligatoire et vise avant tout à réduire les risques de chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les chemins.

### 2 – Entretien non effectué

L'AF assure l'entretien et le maintien de chemins dont elle est propriétaire, garantissant les circulations et un accès praticable aux parcelles. Afin de maintenir cette volonté, le bureau de l'AF, conformément au code forestier a proposé que les arbres tombés sur les chemins soient exploités par la personne qui le demande. Après avoir effectué le travail, cette même personne pourra conserver le bois fabriqué.

**En revanche, il est interdit de couper directement un arbre debout qui ne constitue pas un danger pour les utilisateurs des chemins.**

### 3 – Stockage du bois fabriqué

Le bois fabriqué peut bien évidemment être stocké en bordure de chemin foncier, sous condition d'être débardé le plus rapidement possible.

En conclusion, l'AF est une organisation chargée d'entretenir un bien commun durablement pérennisé susceptible de favoriser l'exploitation de chacun. Que l'on soit agriculteur ou exploitant privé, il convient de maintenir ce réseau en très bon état afin qu'il puisse être utilisé pour la plus grande satisfaction de tous.

Le président  
Jean Sylvain GABLE

